Auto-entrepreneurs : Mauvaise surprise fiscale

30/11/2010 à 22h26

Certains auto-entrepreneurs, même sans chiffre d'affaires, se sont vu réclamer des montants surprenants pour leur taxe professionnelle.

Cette taxe a été dénommée : " *cotisation foncière des entreprises.* " Calculée à partir de la valeur locative des locaux professionnels, elle peut varier de 200 à 2.000 euros.

> ***" Un auto-entrepreneur a ainsi eu la surprise de se voir réclamer 550 euros, sans avoir encaissé un euro. »***